

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-728

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25

Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2017-728

Le Taillan-Médoc - Aménagement du secteur Gelès-Renouille - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Contexte

Le secteur de Gelès-Renouille se situe au nord-est de la commune du Taillan-Médoc dans la continuité de son centre-bourg. Ce secteur bénéficie d'une qualité paysagère et d'une richesse naturelle importante où un tissu pavillonnaire disparate s'est implanté ces trente dernières années. Une forte pression foncière s'y exerce, alors même que ce territoire n'est actuellement pas en capacité d'accueillir de nouvelles populations au vu de son niveau d'équipements publics, notamment en termes de réseaux et voiries.

Des études préalables ont été engagées dès 2007 par l'Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole aquitaine (A'urba), en lien avec la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015 et la ville du Taillan-Médoc, sur les secteurs nord de la commune visant à proposer des orientations d'aménagement ainsi qu'un phasage.

L'étude avait permis de dégager les enjeux suivants :

- la continuité du traitement de l'entrée de ville nord par l'avenue de Soulac, dans la poursuite du secteur de Cassenore Puy du Luc,
- l'organisation de ces espaces face à une forte pression foncière,
- le développement de la production de logements conventionnés,
- la mise en œuvre d'un développement urbain durable.

Afin d'encadrer la mutation du secteur Gelès-Renouille, compte tenu de la pression foncière et dans l'attente de la définition du mode opératoire, le Conseil de Communauté a instauré un périmètre de prise en considération par délibération n° 2011/0328 du 27 mai 2011.

Début 2015, Bordeaux Métropole a désigné l'équipe d'Ateliers 2/3/4 architectes-urbanistes, Debarre/Duplantiers, paysagiste, Cetab, ingénieur Voiries réseaux divers (VRD), Saville, Assistance maîtrise ouvrage (AMO) aménagement, Nobatek, ingénieur environnement et Place-Reflex, sociologue, pour la réalisation de l'étude urbaine sur le secteur Gelès-Renouille au Taillan-Médoc (annexe 1 : périmètre d'étude).

Au vu des enjeux environnementaux présents sur le site, une étude d'impact a été lancée (Burgeap/Ecosphère) en amont de l'étude urbaine afin que les propositions issues de cette dernière évitent au maximum les zones à enjeux. Cette étude sera soumise à l'Autorité Environnementale afin de recueillir son avis le cas échéant.

Au fil de l'avancement de l'étude, le périmètre de projet a été réduit aux secteurs mutables identifiés afin d'éviter au maximum tout impact sur les habitations existantes et sur les zones à forts enjeux écologiques (annexe 2 : secteurs opérationnels). Le scénario d'aménagement ayant été arrêté, les prestataires de l'étude environnementale ont évalué les mesures d'incidences positives et négatives du projet sur l'environnement.

Au regard des dernières réflexions et de l'avancement de ces études, il est désormais nécessaire d'ouvrir une concertation réglementaire portant sur le projet.

II– Objectifs du projet

L'étude lancée par Bordeaux Métropole et suivie conjointement par la ville a permis de définir les objectifs et invariants suivants :

- un maillage entièrement recomposé permettant de désenclaver le secteur, de favoriser les circulations douces tout en prenant en compte les accessibilités pour véhicules motorisés,
- une densité urbaine de 30 logements/hectare en moyenne avec une diversité de l'offre de logements,
- une diversité typologique se traduisant par une diversité architecturale mais harmonieuse avec des hauteurs modérées,
- un principe d'évitement des zones humides et des zones d'intérêts à forts enjeux écologiques,
- la préservation et la valorisation du cadre de vie s'inscrivant dans un écrin de verdure qualitatif pour les habitants et usagers de ce territoire.

III– Ouverture et modalités de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- dans les locaux de **Bordeaux Métropole** - 4 rue Claude Bonnier 33045 Bordeaux - bureau 646,
- au pôle Aménagement du territoire de la ville situé au 9 chemin de Gelès, 33320 Le Taillan-Médoc,
- dans les locaux de **Bordeaux Métropole - Pôle territorial ouest** - Parc Sextan 6-8, rue des Satellites-Immeuble A-Direction du développement et de l'aménagement - 1^{er} étage - 33185 Le Haillan,

pendant une durée de deux mois minimum où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>.

Il sera prévu une réunion publique à minima.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie du Taillan-Médoc et au siège de Bordeaux Métropole, la publicité de la clôture de cette concertation sera également annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite engager l'aménagement du secteur Gelès-Renouille sur la commune du Taillan-Médoc,

CONSIDERANT QU'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs du projet décrits dans le présent rapport,

Article 2 : d'ouvrir une concertation sur le secteur Gelès-Renouille,

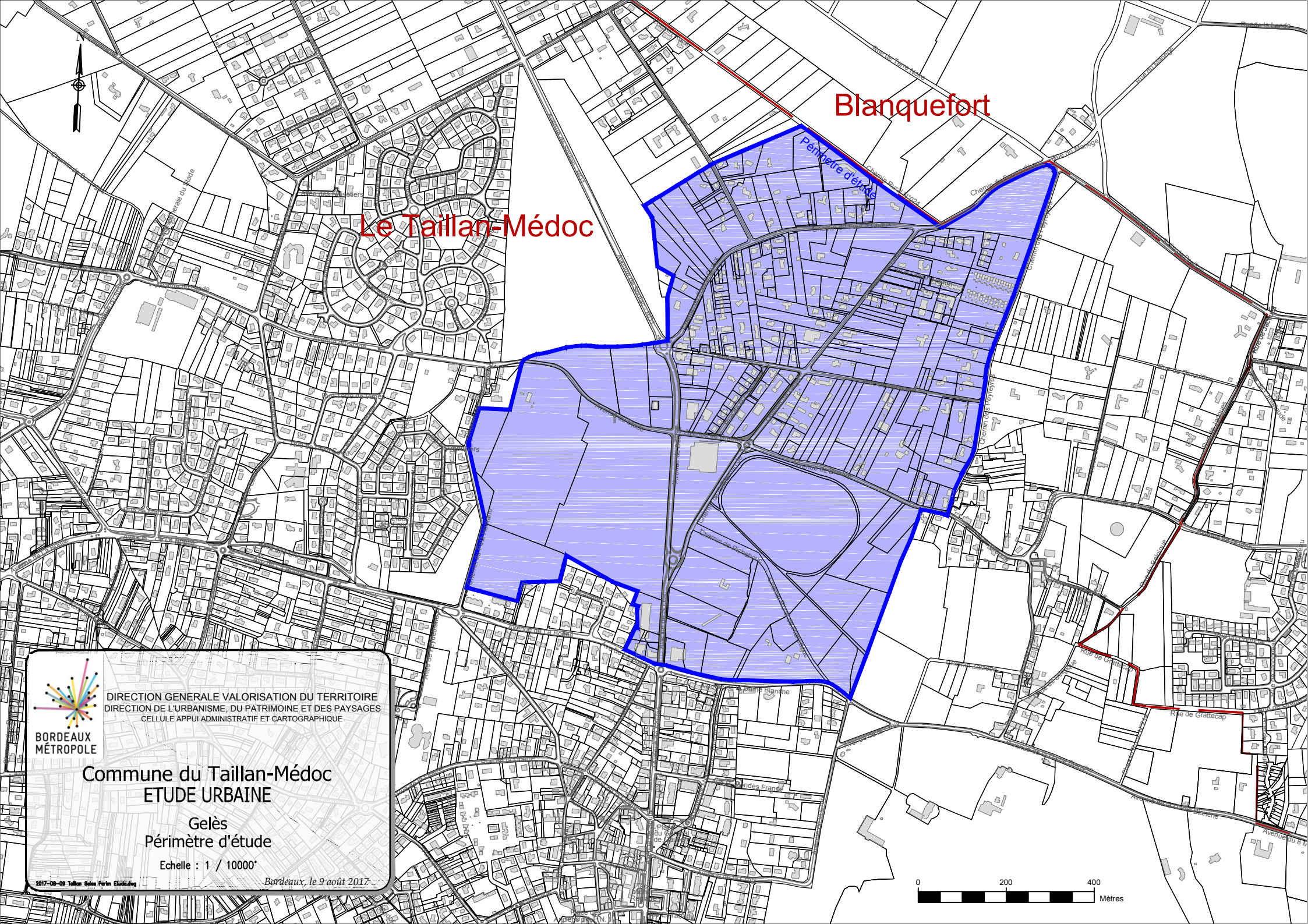
Article 3 : d'acter le déroulement de la concertation selon les modalités décrites ci-dessus,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de lancement effectif et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2017	



Le Taillan-Médoc

Blanquefort

Périmètre d'étude



DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES
CELLULE APPUI ADMINISTRATIF ET CARTOGRAPHIQUE

**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

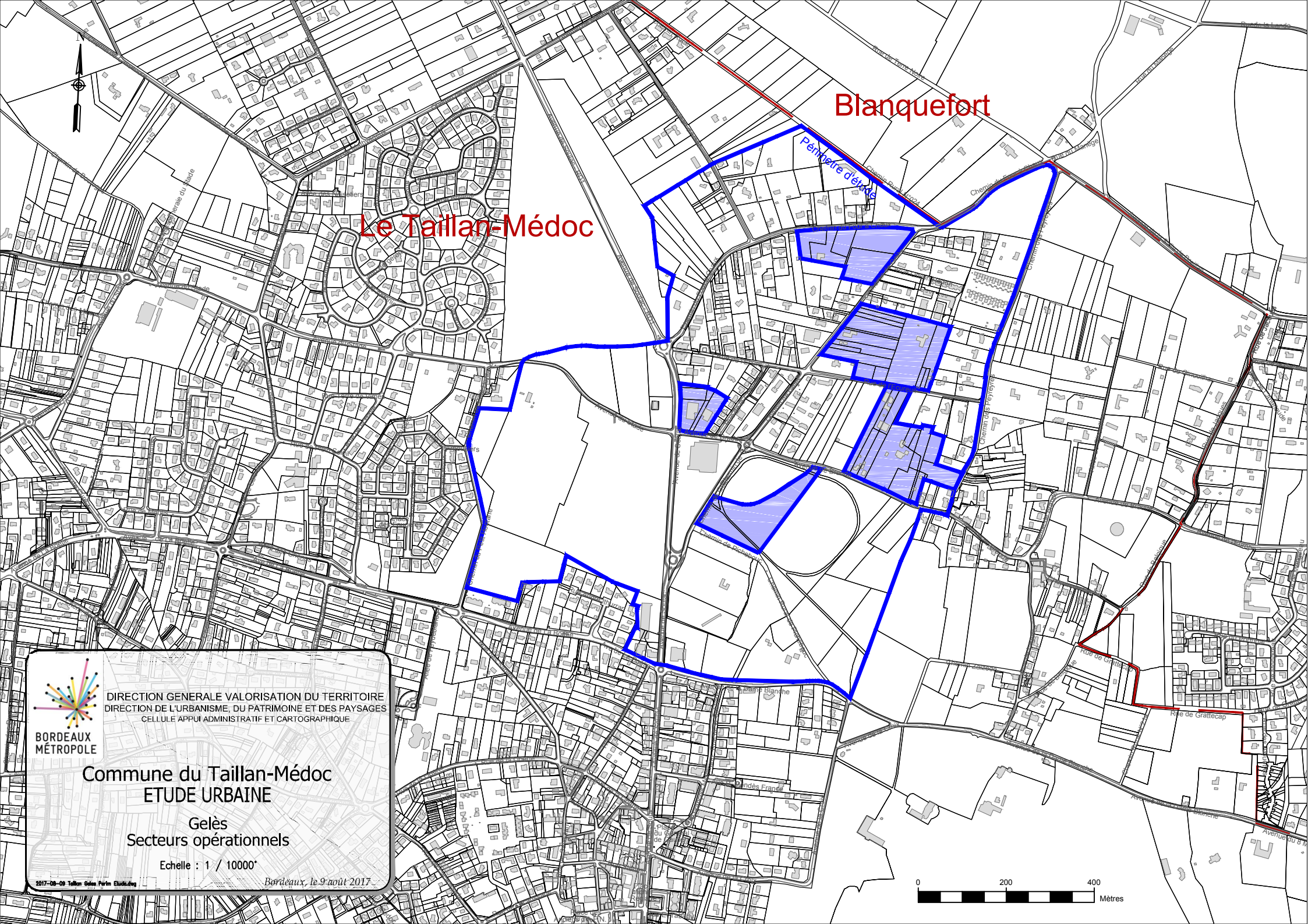
Commune du Taillan-Médoc
ETUDE URBAINE

Gelès
Périmètre d'étude

Echelle : 1 / 10000*

2017-08-09 Taillan-Gelès Patrimoine Etudié Bordeaux, le 9 août 2017





Le Taillan-Médoc

Blanquefort

Péniche d'écluse

Chemin de la Vierge

Rue de Grillacap

Avenue du 8 mai



DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES
CELLULE APPUI ADMINISTRATIF ET CARTOGRAPHIQUE

**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

**Commune du Taillan-Médoc
ETUDE URBAINE**

Gelès
Secteurs opérationnels

Echelle : 1 / 10000*

2017-08-09 Taillan Gelès Patrim Elab:ldg Bordeaux, le 9 août 2017

